

ANNEXE G

PRINCIPES DIRECTEURS CONCERNANT L'ÉLABORATION
DU MATÉRIEL DE FORMATION À LA CIB (2006)

1. Recommandations générales

Les exemples actuels destinés à la formation doivent être revus et réévalués dans la mesure du possible compte tenu des catégories proposées. Il convient de noter que les classements prévus dans les exemples actuels doivent être reconsidérés eu égard aux importantes modifications mises en œuvre dans le cadre de la révision et de la réforme de la CIB.

Des exemples doivent être élaborés dans chacun des trois domaines de la technique afin d'illustrer les rubriques figurant sous chaque catégorie.

Il est possible d'utiliser le même exemple pour illustrer plusieurs catégories. Une liste a déjà été établie, qui indique pour chacun des exemples actuels destinés à la formation les catégories correspondantes proposées.

Les présents principes directeurs, ainsi que le guide d'utilisation de la CIB et les autres principes directeurs pertinents (matière à classer, principes de classement) s'appliquent de la même manière au classement dans le niveau de base et dans le niveau élevé. Dans tous les cas, il convient de prévoir des instructions distinctes pour le classement dans le niveau de base et dans le niveau élevé, même si le classement est identique dans les deux cas. Les utilisateurs du niveau de base doivent être en mesure de suivre les instructions sans consulter le schéma de classement dans le niveau élevé.

2. Critères de sélection des documents à utiliser comme exemples destinés à la formation

Pour chaque exemple, des membres de la famille doivent être disponibles en français, en anglais et en allemand au moins. Il convient de retenir un seul document par langue tout en veillant à ce que les documents choisis contiennent des divulgations sensiblement équivalentes qui ne risquent pas d'aboutir à des classements différents. Lorsqu'un exemple destiné à la formation est adopté, les offices sont invités à proposer des membres de la famille dans d'autres langues qui remplissent la condition susmentionnée en matière de divulgation. Les familles de brevets dans lesquelles des différences en matière de divulgation entre certains membres de la famille se traduisent par des classements différents ne doivent pas être utilisées à titre d'exemple.

Des documents simplifiés, voire des exemples artificiels, peuvent être utilisés pour les catégories 1 et 2. Les documents de brevet complets doivent être utilisés pour la catégorie 3.

Si des documents autres que des documents de brevet délivrés sont retenus, l'état de la technique représentatif doit être indiqué pour aider les utilisateurs à déterminer l'information d'invention.

3. Élaboration des exemples destinés à la formation

Chaque exemple destiné à la formation est composé de deux parties, la partie didactique et les documents de brevet. Dans le cas d'exemples artificiels, seule la partie didactique sera disponible.

D'une manière générale, la partie didactique de chaque exemple doit contenir les éléments suivants :

catégories;

données bibliographiques pertinentes pour les membres de la famille sélectionnés;

une version succincte, simplifiée, de la divulgation (abrégé amélioré) ou le texte d'un exemple artificiel, assorti le cas échéant d'un dessin ou d'une formule chimique;

état de la technique représentatif (uniquement pour les exemples de la catégorie 3);

l'information d'invention;

toute information additionnelle (uniquement pour les exemples de la catégorie 3);

des explications sur l'endroit où il convient de classer l'information d'invention et toute information additionnelle selon la CIB;

le classement complet dans le niveau de base et le niveau élevé.

Le Bureau international fournira les documents de brevet des exemples de formation existants sous forme de fichiers texte. Dans certains cas, le rapporteur devra établir des documents simplifiés, contenant uniquement les parties de la description et les revendications nécessaires pour le classement du document.

Pour les exemples des catégories 1 et 2, l'information d'invention doit être expressément indiquée et les endroits correspondants dans les documents de brevet doivent être mis en évidence.

Pour les exemples de la catégorie 3 se rapportant à des documents autres que des brevets délivrés, il convient de donner des exemples représentatifs de l'état de la technique. L'état de la technique doit être présenté

- i) en indiquant les passages pertinents de la divulgation qui illustrent l'état de la technique connu du déposant, ou
- ii) en indiquant un document disponible avec la divulgation, par exemple un document cité dans un rapport de recherche.

Une explication détaillée doit être fournie sur les moyens de déterminer l'information d'invention dans le contexte de l'état de la technique, à l'aide des indications fournies par les revendications, la description et les dessins.

Lorsque des exemples de la catégorie 3 se rapportent à des brevets délivrés, l'état de la technique et l'information d'invention sont normalement compris dans les revendications pour lesquelles un brevet a été délivré.

Pour toutes les catégories, des liens entre la partie didactique et la partie correspondante du document doivent être indiqués, lorsque c'est possible.

Pour tous les exemples, il convient d'expliquer comment trouver les sous-classes potentielles (par exemple, à l'aide du logiciel de classement assisté par ordinateur dans la CIB, de l'index des mots clés, etc.) et comment sélectionner la ou les sous-classes pertinentes. Pour chaque sous-classe pertinente identifiée, les groupes principaux, puis les sous-groupes, pertinents doivent être sélectionnés à l'aide des règles de classement dans la CIB, des notes, etc.

Des explications distinctes complètes pour les classements obtenus doivent être fournies à la fois pour le niveau de base et pour le niveau avancé de la CIB. Le texte de l'explication relative au niveau de base ne doit pas faire mention du niveau élevé. Si l'exemple illustre une catégorie qui est utile uniquement dans le niveau élevé, ce fait doit être indiqué au début de l'exemple, à côté de la catégorie à laquelle il se rapporte.

Le classement complet doit être présenté sous la forme indiquée dans le guide d'utilisation de la CIB (chapitre XII).

Le modèle standard doit être utilisé pour la rédaction des exemples destinés à la formation. Selon la catégorie, certains champs peuvent ne pas être nécessaires.

4. Didacticiels interactifs sur la CIB

Il convient de noter que les exemples actualisés et révisés destinés à la formation seront disponibles sur le site Web de l'OMPI consacré à la CIB sous la forme de didacticiels interactifs faisant appel au progiciel existant. Outre la première partie des didacticiels, intitulée "description didactique", qui contient les parties nécessaires des revendications et de la description, tirées des documents de brevet originaux, avec indication de l'information d'invention et (le cas échéant) de l'information additionnelle, la version provisoire actuelle des didacticiels comprend les étapes suivantes :

Lecture du mémoire descriptif Identification de l'information d'invention
Classement de l'information d'invention Identification de l'information
additionnelle Classement de l'information additionnelle Classement final.

Les didacticiels sur la CIB donnent les informations nécessaires au classement de manière interactive en posant plusieurs questions pour chacune des étapes indiquées ci-dessus, auxquelles l'utilisateur est invité à répondre parmi des choix multiples. Le système indique à l'utilisateur si son choix est correct et peut fournir à la réponse appropriée si l'utilisateur a du mal à la trouver.

Il est recommandé que les rapporteurs tiennent compte des informations fournies dans les didacticiels sur la CIB dans l'élaboration des exemples destinés à la formation et qu'ils proposent le cas échéant des informations supplémentaires à y faire figurer. Par exemple, afin de mieux illustrer une règle de classement, les rapporteurs devraient indiquer les raisons pour lesquelles d'autres symboles de classement ne sont pas appropriés. Ces autres solutions pourraient alors être utilisées pour l'élaboration des réponses à choix multiples.

[L'annexe H suit]